
Présidence : Autriche

989^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 20 octobre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 10

2. Président : Ambassadeur F. Raunig
M. R. Lassmann

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : « CODE DE
CONDUITE METTANT EN PARTICULIER
L'ACCENT SUR L'INTÉGRATION DES FEMMES
DANS LES FORCES ARMÉES »

– *Remarques liminaires de la Secrétaire générale de l'OSCE*

– *Exposé de M. A. Lambert, Directeur académique, Institut d'études géopolitiques de Genève (Suisse)*

– *Exposé de M^{me} R. Mathes, Cheffe de la Section sécurité humaine, Direction des opérations courantes, Ministère fédéral autrichien de la défense*

– *Exposé du Colonel C. Bitterlich, Conseiller militaire, Délégation permanente de la Suède auprès de l'OSCE*

– *Exposé du Major L. Johansson, Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires*

Président, Secrétaire générale de l'OSCE (SEC.GAL/144/21), M. A. Lambert (FSC.DEL/394/21 OSCE+), M^{me} R. Mathes, Suède, Major L. Johansson, Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le

Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/386/21), Royaume-Uni, Suisse, Arménie (FSC.DEL/391/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/377/21 OSCE+), Turquie, Malte (FSC.DEL/378/21 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/382/21), Canada, Fédération de Russie (annexe), Slovénie-Union européenne

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : le FCS a adopté la Décision n° 5/21 (FSC.DEC/5/21) sur les dates et le lieu de la trente-deuxième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/383/21), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/387/21), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/385/21 OSCE+), Canada

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annnonce de la distribution, le 19 octobre 2021, d'un questionnaire rempli sur l'assistance au Kirghizistan conformément au document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles (FSC.DEL/376/21 Restr.)* : Kirghizistan
- b) *Retraite politico-militaire prévue à Reichenau an der Rax (Autriche) le 29 octobre 2021* : Président
- c) *Manifestation parallèle intitulée « Faciliter et encourager la communication d'informations utiles sur les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité », tenue à Vienne et par visioconférence le 20 octobre 2021* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 20 octobre 2021, à 15 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

989^e séance plénière

Journal n° 995 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous sommes reconnaissants à la Présidence autrichienne d'avoir organisé la séance plénière d'aujourd'hui. Nous remercions les principaux intervenants d'avoir fait des exposés intéressants qui témoignent des progrès accomplis dans le renforcement du rôle des femmes dans le traitement des questions de sécurité. Nous sommes d'accord avec certains des points qu'ils ont soulevés, mais pas avec d'autres.

Notre pays considère que le Code de conduite est l'un des éléments essentiels de l'ensemble commun d'instruments réglementaires et qu'il continue de jouer un rôle unique dans le contexte des engagements des États participants de l'OSCE. En adoptant cet instrument, nous nous sommes tous engagés à appliquer, au niveau interétatique et intraétatique, les principes convenus concernant les aspects politico-militaires de la sécurité.

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie a toujours cru et continue de croire que les savoirs, les compétences et l'expérience des hommes et des femmes ont une grande importance dans les efforts visant à renforcer la paix et la stabilité, y compris la mise en œuvre des accords politico-militaires. Il nous semble évident que, dans ce domaine extrêmement important, la priorité doit être donnée non pas à la garantie artificielle d'un pourcentage égal de femmes et d'hommes dans les institutions nationales et les organismes internationaux, un point sur lequel certains pays insistent, mais à leurs compétences. Pour nous, le concept d'« égalité des chances » est donc préférable à celui d'« égalité de participation ».

Je tiens à vous informer que le troisième Forum féminin eurasiatique, qui a œuvré en étroite collaboration avec des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations unies, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale, Women20, l'Alliance des femmes d'affaires des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et bien d'autres, s'est achevé à Saint-Petersbourg le 15 octobre. Le rôle de ce forum en tant que plateforme de discussion pour les femmes faisant autorité a été d'autant plus confirmé que 482 représentantes de plus de 110 États y ont participé. Le thème central du Forum était la

mission globale des femmes dans une nouvelle réalité. Ensemble, les participantes ont cherché des solutions pour surmonter les stéréotypes liés au genre et ont discuté des moyens de renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision et dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous rappelle que notre pays a historiquement connu un niveau assez élevé de représentation des femmes, tant dans les organes gouvernementaux russes que dans les autres sphères de la vie publique. Leur représentation est également élevée pour les domaines de l'éducation (70 %), des sciences (50 %) et de la médecine (70 %). En outre, plus de 41 000 femmes servent dans les forces armées de la Fédération de Russie. La concurrence pour les places dans les académies militaires est encore plus rude chez les femmes que chez les hommes. En effet, vingt-sept femmes se disputent chaque place.

Mais nous avons des divergences avec les pays occidentaux. Lorsqu'il s'est adressé au Forum, le président Vladimir Poutine a déclaré qu'« en Occident, récemment, des femmes ont été nommées à des postes à responsabilité uniquement en fonction de leur sexe, sans tenir compte de leurs compétences professionnelles ou de leur connaissance de la situation du secteur qui leur est confié. Dans notre pays, cependant, les femmes occupent leurs postes en toute autorité, après avoir prouvé leur aptitude à la fonction grâce à leur expérience professionnelle antérieure. »

Monsieur le Président,

Nous sommes obligés de constater que certains de nos partenaires tentent d'interpréter le Code de manière plus large. Or, la formulation du document, qui a été formellement approuvé par les ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE, ne mentionne pas le rôle des femmes dans la garantie de la sécurité, un sujet qui est discuté de plus en plus fréquemment lors d'événements tels que la séance d'aujourd'hui.

Nous ne sommes pas opposés à ceux qui souhaitent échanger des informations sur des questions intéressant des délégations particulières, mais nous pensons qu'ils doivent le faire dans le cadre du mandat établi.

Il s'agit avant tout des travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Pourtant, nous pouvons constater que certains ici ne sont pas contre l'élargissement du mandat politico-militaire du Forum à des tâches déjà confiées à l'Organisation des Nations Unies, notamment celles qui sont liées à la résolution 1325. Certes, nous comprenons que cette question intéresse un large éventail d'États mais il nous apparaît évident que ce ne sont pas les questions d'égalité entre les femmes et les hommes qui façonnent la situation politico-militaire contemporaine en Europe. À cet égard, nous considérons que l'examen de la résolution 1325 au FCS ne peut être que de nature subsidiaire.

L'événement sur le Code de conduite récemment organisé par la Présidence suédoise a été utile pour nous tous. Nous lui en sommes reconnaissants. De toute évidence, la Présidence suédoise devrait également organiser un cours distinct à l'intention des commandants et des combattants ukrainiens, ainsi que de leurs instructeurs occidentaux, afin de leur enseigner comment éviter de tuer des femmes et des enfants dans le Donbass, ce qui est le cas depuis huit ans.

En ce qui concerne la contribution des femmes à la mise en œuvre des dispositions du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, la Fédération de Russie est d'avis que les échanges d'informations qui existent entre les États participants de l'OSCE, notamment les réponses volontaires au questionnaire sur le Code de conduite, répondent suffisamment aux objectifs fixés.

Pour terminer, je tiens à appeler l'attention sur le fait que la situation des femmes dans les forces armées de la Fédération de Russie est traitée de manière plus complète dans nos réponses nationales au questionnaire sur le Code de conduite.

Merci, Monsieur le Président. Je demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du FCS de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/5/21
20 October 2021

FRENCH
Original: ENGLISH

989^e séance plénière

Journal n° 995 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 5/21
DATES ET LIEU DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION
ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) :

Décide que la trente-deuxième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) se tiendra les 1^{er} et 2 mars 2022 à Vienne.